



Questions sur validité et rétractation de mandat de location

Par **MFR**, le **30/04/2009** à **01:06**

Bonjour,

Le 22/04, mon père a signé un mandat de loction et de gestion sans lire le document. J'en ai pris connaissance ce jour le 29/04 à 23h30!

Ce mandat me semble à plusieurs tires étonnant :

- tampon du gestionnaire à une adresse d'un autre département
- des clauses, dans lesquelles globalement "il fait ce qu'il veut du bien" durant 3 ans, et pouvant aller jusqu'à 30 ans.

Avant de signer ce mandat, mon père avait déjà entammer seul une recherche de locataires. Il en avait informé l'agent immobilier avant de le signer. Lorsque mon père lui a présenté un locataire, l'agent lui a opposé un refus en lui indiquant qu'il avait de son côté trouvé et qu'il était en train de le signer de l'autre côté.

Mon père s'est fait induire en erreur car, lors de la signature, il pensait, au delà de la bonne foie de l'agent, qu'il lui donnait seulement mandat de gestion. En lisant le mandat, je m'aperçois aussi qu'il s'agit aussi de location. Il n'est nul part stipulé l'exclusivité de mandat, ni même la location conditionnée par l'autorisation du propriétaire.

Mes questions : Mon père peut-il se rétracter de ce mandat? Y a t-il un délai de rétractation et de combien? Sinon, mon père peut-il exiger que son bien ne soit loué qu'avec son autorisation à la signature du bail?

Enfin connaissez-vous un agent immobilier sérieux?

MFR